TAGE Post Bac® Niveau Bac | TAGE 2® Bac+2 à Bac+3 | TAGE MAGE® Bac+3/Bac+4 | TAGE Executive® Formation continue

~ ~ ~

Procédure d'aménagement des conditions d'examen

~ ~ ~

"Toute personne présentant un handicap et candidate au test TAGE peut déposer une demande d'aménagement des épreuves. Les candidats sollicitant un aménagement des conditions d'examen d'une date de session, adressent leur demande accompagnée du dossier complet par voie postale à la FNEGE 2 avenue HOCHE 75008 PARIS au plus tard, un mois avant ladite session. Le délai d'un mois peut être ramené à dix jours en cas de demande d'inscription à une session déjà aménagée.
La demande doit être accompagnée d'une attestation médicale - document original - , en cours de validité, délivrée par l'un des médecins désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapés (CDAPH) ou maison départementale pour les personnes handicapées (MDPH). Tout autre certificat médical ne sera pas accepté. En cas d'aménagements, le candidat recevra une convocation spécifique à son adresse mail.
La FNEGE décide des aménagements éventuellement accordés et notifie sa décision en prenant appui sur l'avis rendu par le médecin désigné par la CDAPH ou MDPH.
En cas d'impossibilité d'aménagement d'une date, une ou plusieurs autres sessions seront proposées au candidat." *Article 4. Dispositions particulières du règlement*

L'aménagement des épreuves des tests TAGE est accordé par la FNEGE sur présentation d'une attestation médicale émanant des organismes suivants:

- ✓ MDPH
- ✓ CDAPH
- ✓ Médecin référent MDPH, CDAPH
- ✓ SIUMP (Service Inter Universitaire de Médecine Préventive)
- ✓ SMPPS (Service de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé) (Université)
- ✓ SIMPPS (Service Interuniversitaire de Médecine Préventive de Promotion de la Santé)
- ✓ Notification d'aménagement d'examen de l'Université ou de l'Académie (médecine de l'Education Nationale)

⚠ *L'attestation communiquée doit préciser les aménagements nécessaires et sa période de validité doit correspondre avec la date de passation au test souhaitée.*
Si vous disposez d'un des documents listés ci-dessus mais que la période de validité est passée, celui-ci peut être recevable s'il est accompagné d'une attestation RQTH en cours de validité.
L'attestation RQTH est éventuellement acceptée si elle est accompagnée d'un certificat médical récent (moins d'un an) précisant le dispositif d'aménagement préconisé, sans mention de pathologie, pour des raisons liées au respect du secret médical.

Vous devez envoyer attestation et formulaire (disponible en fin du document) complété, par courrier postal à l'adresse suivante :

FNEGE / Service des tests TAGE - Aménagement
2, avenue Hoche
75008 PARIS

Nous vous contacterons afin de vous proposer une date et un lieu de session

Le service des tests
amenagement@fnege.fr

Niveau Bac | Bac+2 à Bac+3 | Bac+3/Bac+4 | Formation continue

Demande d'aménagement

Test* : TAGE Post-Bac TAGE 2 TAGE MAGE TAGE Executive

**barrez les mentions inutiles*

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse email :

Adresse postale :

Date(s) et lieu(x) de session(s) souhaitée(s) par ordre de préférence :

-
-
-
-
-
-

Informations complémentaires :